

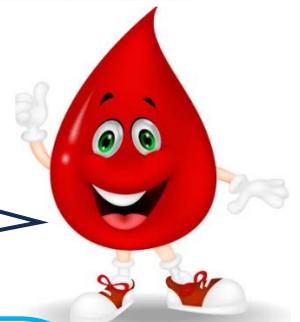


Bonnes vacances
bien méritées à tous !!!

Courage à ceux qui ont repris le travail !



**Version XXL pour cette nouvelle maison
du don, proche du centre commercial
BEAUGRENELLE à Paris 15^{ème}
Ce nouveau site de collecte nommé Zola
a ouvert le 22 juillet.**



AU SOMMAIRE :

- 1/ ZOLA : LA NOUVELLE MAISON DU DON
- 2/ LES REMPLACEMENTS INOPINÉS
- 3/ PROCHAINE NÉGOCIATION NATIONALE : LE FORFAIT MOBILITÉ DURABLE

1/ ZOLA : LA NOUVELLE MAISON DU DON

Ce site a été mis en avant/vanté par la direction.

Vos élus UNSA sont donc allés le visiter pour se faire une idée.

L'UNSA représentée par Antoine CABAIL témoigne :

2 passages sur ce site : 1 comme membre du CSE et 1 comme donneur.

De l'extérieur, c'est pas mal mais pas extraordinaire, je m'attendais à plus de visibilité. Bon, j'entre.

Franchement, j'ai été très agréablement surpris.

Un « Bravo » s'impose pour les équipes ayant réfléchi au projet.

Nos collègues, agents d'accueil sont tout de suite à notre droite pour s'occuper des arrivants. **Présentation et accueil chaleureux.**

Ensuite, la zone d'attente pour l'entretien pré-don :

Fauteuil ou canapé, tablette sur pied et stylo attendent d'être utilisés. Mobilier bleu et rouge à nos couleurs.

Les 2 bureaux d'entretien pré-don ont une partie haute vitrée, pas de fenêtre, pas de lumière du jour, uniquement l'éclairage néon.

Puis la salle du don en face à nous et la collation à gauche :

C'est grand, lumineux, vitré avec vue sur une cour verdoyante.

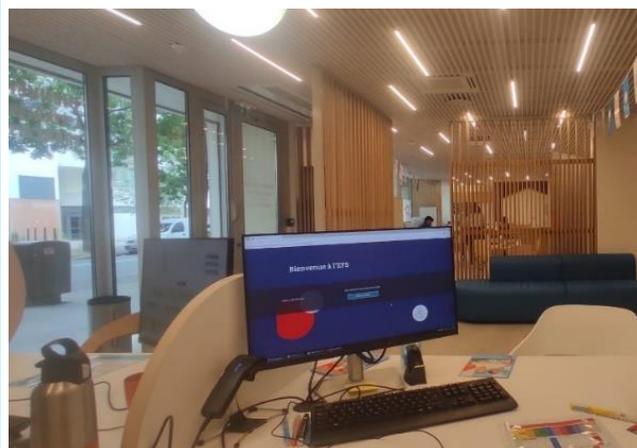
Il faudra un peu de temps pour trouver ses marques et se mettre d'accord sur l'organisation, cela viendra avec le temps.

Des lits, il y en a : On en dénombre une douzaine.

Ça va prélever...

Partie collation : Tables, chaises mais aussi des casiers fermant à clé pour que les donneurs puissent déposer leur affaire en sécurité pendant le don sans que cela ne traîne au pied des lits ou dans le passage.

Pour les zones « du personnel », il y a une salle de pause de taille correcte, des vestiaires et des casiers « petit à mon goût ». Et un badgeage presque à chaque porte dans les zones à usage du personnel...



LE TOP DU TOP :

3 fontaines d'eau fraîche plate ou eau pétillante....

à disposition des donneurs sur le site. Quel luxe !!!

L'UNSA demande que toutes les maisons du don en soient équipées....ET pour toutes les activités à l'EFS IDF, nous n'en demandons pas autant : De simples fontaines réfrigérées suffiront...

À bon entendeur ...

COMMUNICATION RÉGIONALE UNSA AOÛT 2024

2/ LES REMPLACEMENTS INOPINÉS : ENFIN UNE ÉQUITÉ DE TRAITEMENT !!!

En effet l'absence de dispositif fixé par accord entre la direction nationale et les syndicats laissait le champ libre aux petits arrangements selon les sites, certains avaient déjà cette prime, voire plus et d'autres rien...

L'accord est enfin signé, pour une expérimentation sur 2 ans.

Pour pallier les situations imprévisibles pouvant mettre en difficulté le fonctionnement des services, il est mis en place à titre d'expérimentation, un dispositif d'indemnisation des remplacements inopinés, lorsque la demande émane de la direction et s'appuie sur le volontariat des salariés.

Définition du remplacement inopiné : Le remplacement inopiné s'entend quand la direction de l'EFS propose au personnel d'assurer un remplacement **dans un délai inférieur à 7 jours calendaires.**

Est considéré comme étant un remplacement inopiné : **la journée de travail non inscrite au planning prévisionnel** ainsi que **la modification des horaires prévisionnels avec une variation à la prise de poste ou à la fin de poste de 4 heures ou plus par rapport aux horaires planifiés**, pour des remplacements de collègues absents inopinément.

Ce remplacement entraîne pour le personnel acceptant le remplacement inopiné une modification de sa planification prévisionnelle.

La réalisation du remplacement inopiné ne peut avoir pour effet de porter la durée du travail au-delà des durées maximales hebdomadaires et quotidiennes de travail. Dans le cadre de ce dispositif, l'EFS assure également le respect des temps de repos quotidien et hebdomadaire.

Il est précisé que lorsque la situation le permet, les personnels (qu'ils soient volontaires pour donner leurs coordonnées personnelles ou non) seront sollicités, en priorité pendant leur temps de travail.

Ce dispositif applicable à l'ensemble des personnels de l'EFS : contrat de droit privé, fonctionnaires et agents publics en position de détachement, toutes catégories professionnelles confondues, fonctionnaires et agents publics mis à disposition sous réserve des dispositions propres régissant leur situation et leur statut.

Montant des indemnités :

Du lundi au samedi : 33,31 euros brut.

Dimanche et les jours fériés : 49,95 euros brut.

Les sollicitations devront se faire pendant votre temps de travail, et pour les volontaires qui auront accepté de fournir leurs coordonnées personnelles, elles pourront se faire hors temps de travail, mais **sans avoir obligation d'y répondre.**

FINI les remplacements de dernière minute au volontariat sans compensation financière

FINI les appels en dehors du temps de travail pour ceux qui veulent exercer leur droit à la déconnexion.

Nombre de salariés sont concernés par ce dispositif : IH/Délivrance- Distribution, Collecte, Préparation, Qualification biologique du don (QBD), HLA, Thérapie cellulaire Soins, d'autres activités pourraient être également concernées dans le cadre du suivi de l'accord

Le dispositif actuel d'astreinte n'est nullement remis en cause pour les techniciens de laboratoire, les astreintes ne seront ni supprimées, ni réduites.

En cas de dérive, signalez le nous.



3/ PROCHAINE NÉGOCIATION NATIONALE LE FORFAIT MOBILITÉ DURABLE (FMD)

IMPORTANT : La participation de l'EFS aux frais de transport tels que définis par l'accord transport de l'EFS n'est pas remise à cause, à ce stade.

Mais les dispositifs prévus par cet accord (participation aux frais de carburant, participation aux frais de transports collectifs...) ne font pas partie du Forfait Mobilité Durable (FMD).

Le FMD qui va être négocié vise à inciter le plus de personnels possible à utiliser des moyens de déplacement plus écologiques. [Voici les moyens de déplacement éligibles au FMD :](#)

- Vélo personnel, y compris vélo électrique.
- Covoiturage, en tant que passager et en tant que conducteur.
- Engins de déplacement personnels, cyclomoteurs et motocyclettes en location ou en libre-service : scooters et trottinettes électriques, etc...
- Services de mobilité partagée : vélos, vélos électriques, cyclomoteurs, motocyclettes, autres engins de déplacement personnel.
- Autopartage de véhicules à faibles émissions (notamment les véhicules alimentés totalement ou partiellement par : électricité, hydrogène, gaz naturel).
- Autres engins de déplacement personnel motorisés (électriques) : trottinettes, monoroues, gyropodes, skateboard, hoverboard, etc...
- Transports publics (hors abonnement).

Sont donc exclus de ce dispositif : les utilisateurs de véhicules à motorisation thermique (essence, diesel, etc.) : scooters, motos, voitures transportant une seule personne,..., les taxis, véhicules de tourisme avec chauffeur (VTC), le train et la marche à pied.

Pour négocier au plus près de vos besoins,

L'UNSA réalise un sondage, à destination des personnels qui utilisent les moyens de déplacement éligibles au Forfait Mobilité Durable.



Pour répondre au sondage, scannez ce QR code :

[Voici un rappel des revendications formulées par l'UNSA, en lien avec les frais de transports et le FMD, lors des Négociations Annuelles Obligatoires :](#)

L'UNSA continuera à défendre ces revendications lors des prochaines négociations sur le sujet :

Mise en place du forfait mobilité durable (FMD) à hauteur de **400 € par an** (FMD = dispositif financier visant à inciter les salariés à utiliser un moyen de transport plus écologiques pour leurs trajets domicile / travail : covoiturage, location ou utilisation de véhicules personnels non thermiques, transports en commun).

- Extension de la possibilité de remboursement des titres de transports en commun aux billets à l'unité (salariés à temps partiels ou en télétravail).
- Prise en charge totale de l'abonnement pour une location de vélo (électrique ou pas).
- Financement d'un équipement de sécurité et/ou participation à l'entretien des vélos à hauteur de 100 €.
- Installation de locaux ou abris sécurisés pour les 2 roues sur tous les sites.
- Prise en charge de l'abonnement transport en commun à hauteur de 75%.

Révision de la grille de participation de l'employeur aux frais de transport pour l'utilisation de son véhicule personnel (quelle que soit l'énergie utilisée) :

Distance en km A/R lieu de travail/ résidence habituelle	Montant maximal annuel de la prime de transport
> ou = à 2 km et < à 10 km	100 €
> ou = à 10 km et < à 20 km	200 €
> ou = à 20 km et < à 30 km	300 €
> ou = à 30 km	400 €

Voici vos représentants du personnel que vous pouvez solliciter :

Sophie LESOURD
Technicienne EVRY
Trésorière adjointe du CSE



Jean René CRÉTAL
Chauffeur Versailles
Élu à la commission formation



Fabienne BIREN
Technicienne AVICENNE
Secrétaire du CSE
Élu à la CSSCT



Aïcha ALHAMID
Technicienne MELUN
Élu au CSEC
Élu à la CSSCTC (national)
Négociatrice au national

Atila BAYRAKTAR
Technicien BICHAT
Secrétaire adjoint du CSE
Secrétaire de la CSSCT



Khadra GUENNAD
ERD VERSAILLES



Antoine CABAIL
Technicien HEGP
Trésorier du CSE



Sandrine CHENU MEYER
Cadre VERSAILLES IH
Référénte harcèlement sexuel



Souraya BOUZAIANE
ERD EVRY



Séverine DRAPIER
Technicienne Robert Debré
Élu à la CSSCT
Élu à la commission formation

Stéphane MAILLARD
Technicien AVICENNE
Représentant syndical



Laetitia SOLER
Infirmière
EPDI PONTOISE



Blandine MIGNEN
Médecin collecte
CROZATIER



Sophie SCHNADERER
Technicienne AVICENNE



Fouzi ZITOUNI
Chauffeur
Ivry sur Seine



Vos DS de sites : Versailles : Jean René CRETAL Avicenne : Fabienne BIREN Trinité : Naïma BOUFGIR

Pontoise : Laetitia SOLER Ivry sur Seine : Martine BELVIGNE HEGP : Muriel TOURNIER BEDOUE

Bichat : Atila BAYRAKTAR Debré : Séverine DRAPIER Rungis : Alexia DINIZ Mondor : Peggy GIRARD

Melun/Évry : Sophie LESOURD

Vos délégués syndicaux UNSA IDF : Fabienne BIREN : 06.63.18.56.37 mail : fabiren3@gmail.com

Atila BAYRAKTAR : 06.16.22.57.18 mail : bath06@hotmail.fr